



CONFERENCE DE PRESSE

Ajaccio, le 25 septembre 2010

Dans quelques jours vont se tenir les assises du foncier et du logement placées sous l'égide du Président du Conseil Exécutif de la CTC.

Ces assises sont très attendues.

Les 2 dossiers mis en débat sont lourds d'enjeux politiques, économiques et sociaux.

Il y a également une dimension identitaire à ne pas négliger qui s'exprime notamment au travers d'un sentiment de dépossession et d'une hypothèque sérieuse sur l'avenir de la Corse.

Des assises débouchant sur quelques slogans respectables, des polémiques stériles ou une liste de vœux pieux ne poseront pas les bases d'un travail porteur d'avenir.

Elles seraient décevantes voire décourageantes.

Au regard de la complexité des dossiers à traiter et des limites techniques inhérentes à la formule des assises, la LDH estime qu'il faudra être à la fois ambitieux et raisonnable.

Ambitieux sur les perspectives politiques et raisonnable quant à l'avancement des dossiers.

Ce qu'il ne faut plus faire

Le 1er niveau d'aménagement du territoire revient actuellement aux communes dans l'élaboration de leur PLU.

Il serait intéressant, dans le cadre des assises, de se servir de ce qui ne marche pas, et les communes où il y a conflit ne manquent pas, pour anticiper certains blocages.

Cela permet de poser la réflexion en termes concrets.

Prenons le cas de Cauro.

Cette commune, comme bien d'autres, nourrit les convoitises.

Comment pourrait-il en être autrement compte-tenu de la situation géographique qui, à la fois, profite des avantages du village, de la ville, de la mer et de la montagne.

L'implication, directe ou indirecte, d'un promoteur immobilier dans le travail de conception d'un document d'urbanisme de cette commune interroge sur une possible confusion des intérêts.

Et de fait, dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater de graves dysfonctionnements de l'institution municipale : dissimulation d'informations et de décisions, absence de débats réels au sein du Conseil municipal et avec la population, manipulations de délibérations !

Les procédures accompagnant légalement la conception de ce document d'urbanisme sont pourtant très explicites.

La démocratie participative et la transparence pour chacune des étapes d'évolution du document y tiennent une place fondamentale.

Le respect de l'ordre des procédures est essentiel.

L'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD, devrait précéder celle du PLU, proprement dit, réservé quant à lui à la traduction cartographique des orientations du PADD.

Le PADD est un document politique qui exprime le projet de la collectivité locale en matière de développement économique, social, d'environnement et d'urbanisme.

Mais à Cauro, comme hélas dans beaucoup de communes, le PADD est instrumentalisé.

Il est écrit en fin de course, sans souci de cohérence puisque son objectif est de justifier le PLU.

Toujours et encore la simple gestion des opportunités sonnantes et trébuchantes en lieu et place d'un projet concerté et détaillé.

Au profit de qui ?

Ce que la LDH attend de ces assises

La Corse, dans son ensemble, nourrit les mêmes convoitises.

Les assises de ces prochains jours doivent impérativement intégrer cette réalité.

Pour sa part, la LDH attend de ces assises :

- **qu'elles définissent une méthode de travail qui soit véritablement une rupture avec les traditions claniques et clientélistes**
- **qu'elles soient une contribution à un projet de société qui manque encore aujourd'hui**
- **qu'elles affirment dans les propositions énoncées les valeurs d'égalité entre les individus et les territoires, et de solidarité, donc l'accès aux droits ; logement, eau, santé, travail...**

La méthode de travail doit être motivée par une nouvelle ambition démocratique pour la Corse.

Elle associe à la réflexion les élus, les citoyens, la société civile avec cet objectif de reconstruire du lien entre les élus et les citoyens.

Elle s'appuie sur la publicité des débats et des informations.

Elle incite les citoyens à s'engager dans le débat.

Elle définit une procédure et un échéancier dont la finalité est l'élaboration d'un nouveau PADDUC.

Elle considère donc ces assises comme une contribution, ni plus ni moins à ce futur PADDUC.

Nous avons besoin d'un projet et de son cadre opérationnel, le PADDUC.

Le PADDUC est plus que jamais d'actualité.

L'échec du projet de PADDUC de l'ancienne majorité est l'échec d'une politique qui s'inspirait des mêmes pratiques que celles observées aujourd'hui à Cauro et dans d'autres communes.

Mais faut-il encore que l'on sache ce que vaut le PADDUC.

Qu'en est-il de sa valeur juridique et de l'évolution législative de ce document fondamental pour l'avenir des citoyens ?

La modification des Directives d'Aménagement du Territoire, les DTA, ayant pris effet dans de nombreuses régions, il est indispensable de connaître avec certitude, celles qui prendront ou non effet en Corse.

Et cela même en introduction des débats des assises.

Participer au débat démocratiquement implique en effet, d'avoir accès pour chacun et en toute transparence, à l'ensemble des données s'y référant.

Aujourd'hui, les promesses claniques et clientélistes s'appuient de plus en plus sur la question foncière.

Elles mettent illusoirement en perspective une possibilité d'enrichissement individuel à court terme.

Elles évacuent artificiellement le problème du logement social en promettant un accès au logement facilité.

Elles revendiquent la possibilité de construire avec toujours moins de contrainte, la loi du marché étant sensée faire le bonheur de tous.

Tel est le cercle vicieux de la spéculation déjà bien enclenché avec lequel il nous faut rompre.